

J'ai interpellé le ministre de la Santé sur la demande formulée par nombre d'élus et d'associations visant à exonérer du paiement du forfait urgence les patients qui ne peuvent avoir accès à un médecin traitant. Celui-ci m'a répondu. On lira ci-dessous la question et la réponse. Je ne suis pas convaincu par les termes de la réponse, car les patients concernés sont *contraints* de s'adresser aux urgences, faute de réponse médicale à proximité, en particulier dans les secteurs marqués par une forte carence en termes de présence médicale.

JPS

>> [Lire la question écrite et la réponse](#)